

  
**Saurez-vous le dompter ?**  
 NOUVEAU FORTHING TS EVO  
 Prix de lancement 4.390.000 F

SODIVA  
 Angle de l'avenue Prince Miroi - Cours du 1<sup>er</sup> Union Sacree - Papeete - 40 50 26 26 - www.groupe-sodiva.com #ForthingTahiti

# la DÉPÊCHE de TAHITI

n° 18 526 - Lundi 11 octobre 2021 journal@ladepeche.pf - Tél. : 87.26.40.01 - 200 F



## MOOREA

# "Acharnement" contre la plaisance



Moorea compte plus de 5 000 hectares de lagon mais seulement dix voiliers sont dorénavant autorisés à y transiter une ou deux nuits maximum. L'association des voiliers en Polynésie (AVP) dénonce un "acharnement" des autorités envers la plaisance.

P. 7

### Un ouvrage Regnault / Al Wardi

## Zoom sur le crucial axe indo-pacifique



Photo : L'annuaire

### Politique

## Les rendez-vous du mardi de Gaston Flosse

P. 13

### Sécurité

## Faa'a se lance dans les caméras de surveillance

P. 16



MT - 03/21

Série limitée Kia Picanto  
**Mana Vibes**  
 ÉQUIPEMENTS : caméra de recul, vitres teintées, racks de toit THULE, kit mains libres Bluetooth.  
 à partir de **1 790 000 F**

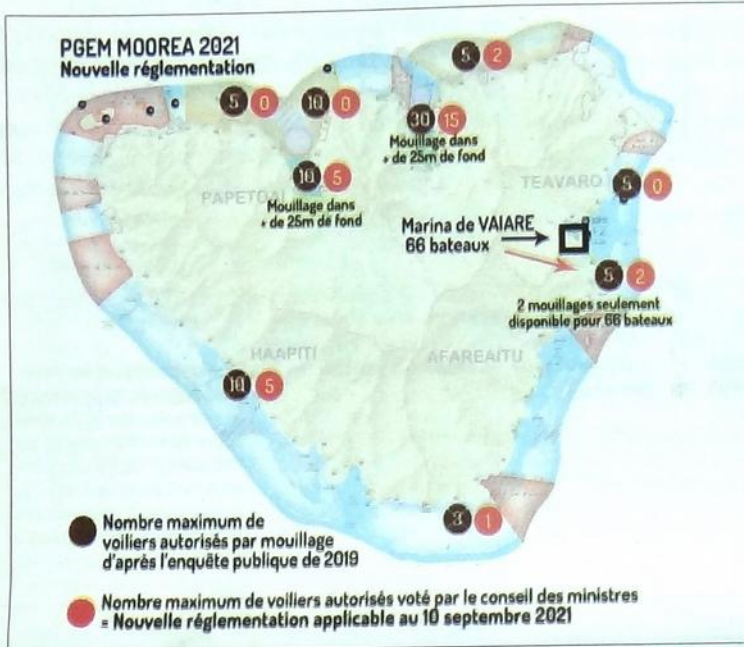
SHOWROOMS  
 STA Māmao  
 40 50 30 50  
 Centre Commercial Carrefour Punaauia  
 40 43 38 38  
 www.sta.pf  
 f KiaMotorsTahiti  
**KIA**  
 Movement that inspires

ESPACE MARITIME - Selon l'Association des voiliers en Polynésie

# Moorea adresse un « message fort contre la plaisance »

## En 3 points

- L'Association des voiliers en Polynésie (AVP) dénonce un « acharnement » des autorités envers la plaisance.
- Elle pointe le système « aberrant » de quotas qui n'autorise que 30 voiliers dans le lagon de Moorea.
- Son président, Arnaud Jordan, regrette l'absence de nouvelle infrastructure, ni même de projet en cours.



Plus de 5 000 hectares de lagon tout autour de Moorea, et seulement dix voiliers dorénavant autorisés à transiter une ou deux nuits maximum. L'Association des voiliers en Polynésie (AVP) dénonce un « acharnement » des autorités envers la plaisance.

## Réaction

Evans Haumani  
Maire de Moorea

« Le reflet des demandes de la population »



« Il y a eu une modification faite par le Pays. Au niveau de la baie de Opunohu, depuis qu'il y a eu l'accident mortel avec le jeune homme, il a été décidé qu'il y aurait moins de mouillages là-bas. De plus, c'est un endroit qui concentre beaucoup d'activités nautiques, notamment les jet-skis. Avant de finaliser le Plan de gestion de l'espace maritime (PGEM), avec mes services, nous avons rencontré toutes les associations de l'île de Moorea, notamment celles des pêcheurs. On a fait 200 réunions, on a travaillé pendant cinq ans ! Le PGEM est le reflet des demandes de la population. Si la population nous dit qu'elle veut qu'il y ait moins de voiliers, nous sommes obligés de suivre. Est-ce que l'association des voiliers a été associée à cette consultation : c'est ce qu'il faudra vérifier avec mes services. »

« Plus de 5 000 hectares de lagon tout

autour de Moorea et seulement dix voiliers dorénavant autorisés à transiter une ou deux nuits maximum à Moorea. Les 20 autres mouillages en fond de baies de Cook et Opunohu étant destinés au mouillage de longue durée. » L'Association des voiliers en Polynésie (AVP) dénonce « la réponse irrationnelle du Pays » face au manque d'infrastructures pour la plaisance en Polynésie française. Elle s'indigne qu'au travers du Plan de gestion de l'espace maritime (PGEM) de Moorea, les autorités valident la fermeture de zones de mouillage et restreignent à outrance l'accès pour celles qui restent ouvertes au travers d'un système de quotas, jugé

aberrant. Ce dernier n'autorise qu'un nombre total de 30 voiliers dans l'ensemble du lagon de Moorea, sur une dizaine de mouillages différents pourtant officiellement recensés. « Résultat, seulement deux à trois mouillages sont potentiellement ouverts à tous les plaisanciers qui viendraient de Tahiti, car seule la façade est de Moorea est accessible sur une durée inférieure à 48 heures, si ces mouillages ne sont pas déjà occupés par les résidents de la marina de Moorea qui se trouve à proximité » écrit Arnaud Jordan, président de l'association, dans un communiqué.

L'AVP rappelle que, depuis plusieurs années, est constaté un manque cruel d'infrastructures en Polynésie française pour mieux organiser et recevoir correctement les plaisanciers résidents ou internationaux. Elle note que la légère augmentation du flux de ces dernières années, mais surtout les conditions exceptionnelles de la situation sanitaire Covid et la fermeture globale des frontières maritimes dans le Pacifique Ouest ont retenu un nombre plus important de plaisanciers internationaux dans les eaux locales.

## « Acharnement »

L'association entend surtout souligner qu'en 2014, le gouvernement avait pris la décision de développer la plaisance en Polynésie française avec une extension de l'admission temporaire originale de 24 mois maximum, et créé « la route des 36 mois ». « Six ans plus tard, en 2020, ayant échoué à développer de nouvelles infrastructures, le gouvernement décide de faire machine arrière en adoptant à nouveau une réduction du régime d'admission temporaire à 24 mois en espérant limiter le flux des

navires internationaux. En 2021, il n'y a donc aucune nouvelle infrastructure, ni même de projet en cours » déplore l'association qui dénonce la « politique de restriction du nombre de mouillages disponibles » de l'exécutif. La liste des limitations et fermetures s'allonge en effet : fermeture du mouillage de la marina Taina, limitation par des quotas du nombre de voiliers autorisés à mouiller sur l'ensemble de Moorea, fermeture de l'accès de la moitié ouest du lagon de Fakarava, réduction des capacités d'accueil à Huahine avec la création de zones de mouillage limitées « qui ne sont pas en accord avec les besoins des plaisanciers »... De nouveaux signes lancés vers une plaisance déjà bien méprisée et stigmatisée, selon l'AVP, « alors qu'elle représente un tourisme à échelle humaine, non polluant et résilient qui alimente pourtant largement l'économie locale ». L'association annonce qu'elle mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose « pour enrayer cette escalade et continuera à dénoncer le plus largement possible cet acharnement contre la plaisance ». ■

D.G.

## Les plaisanciers « pas entendus »

« À Moorea, la volonté est de concentrer les navires au nord de l'île, dans les baies de Opunohu et surtout de Cook, qui ne présentent techniquement pas de réels abris », selon Arnaud Jordan qui évoque les puissants effets Venturi générés par le vent qui s'engouffre par le fond des baies. « La sécurité des plaisanciers n'est clairement pas assurée car tous les voiliers n'ont pas 80 mètres, ou plus, de chaîne pour sécuriser leur bateau dans ce type de mouillage. » À Vaïare, le quota autorise deux voiliers pour une marina de 66 navires à vocation de loisirs « qui ont pour but essentiel et primaire de sortir de la marina le week-end et pendant les vacances pour aller se mettre au mouillage à proximité ». Un quota aussi faible n'a clairement « aucun sens » pour l'association, « surtout quand il faut y ajouter les voiliers éventuels de Tahiti qui viennent passer le week-end ou les vacances sur cette côte, la seule accessible sur une durée réduite à 48 heures maximum. »

## Écartés du dialogue ?

À Ta'ahiamanu, aucun voilier n'est plus autorisé à mouiller désormais, idem au quai de Papetoai. « Supprimer l'accès à ces deux mouillages emblématiques de Moorea revient à « enlever la tour Eiffel à Paris » : leur renommée est certes locale, mais surtout internationale. À Maatea, un seul voilier autorisé pour une longueur de mouillage sur fond de sable d'un kilomètre... Nous sommes les seuls utilisateurs du lagon qui ont été volontairement écartés de toute concertation lors de l'élaboration du nouveau PGEM », s'indigne l'AVP qui dénonce une décision de quotas « prise en dépit du bon sens, sans aucune considération de tout un tas de facteurs pratiques et techniques évidents liés au monde de la plaisance ».



Sur la question des quotas à Moorea, l'AVP dénonce une décision « sans aucune considération de tout un tas de facteurs pratiques et techniques évidents liés au monde de la plaisance ».